

Communiqué de presse



Comité de suivi - répartition des dons tornade

En date du 3 juin 2020, se sont réunis à la mairie à Bascharage, le bourgmestre Pierre Mellina, l'échevin de la Commune de Käerjeng Frank Pirrotte, des représentants des associations Caritas, Croix-Rouge, « Käerjeng hëlleft », des représentants des offices sociaux des communes de Käerjeng et de Pétange en vue de discuter de la répartition des fonds collectés pour les sinistrés de la tornade du 9 août 2019.

Les dégâts qui ont été déclarés en phase 1 auprès des compagnies d'assurance se chiffraient sur un montant de +/- 100 millions €. La phase 2 concernant les demandes auprès du Ministère de la famille s'est terminée le 1er mars 2020.

En parallèle, les personnes sinistrées pouvaient introduire leur demande auprès de l'Office social de Käerjeng respectivement de Pétange pour obtenir des aides financières afin de pouvoir profiter des dons reçus dans le cadre de la tornade du 9 août 2019 et ceci pour les dégâts non remboursés ou partiellement remboursés par les compagnies d'assurances ou le MIFA. Cette phase de demande a été prolongée jusqu'au 31. Mai 2020 à cause du « lockdown » COVID-19. Vu que ce délai vient de s'expirer, il a été retenu au niveau du comité de suivi que les demandes introduites entrant dans l'une des 3 catégories suivantes, seront retenues :

1. habitation
2. auto/moto
3. cimetière

A ce stade le total des demandes complètes (85) et incomplètes (69) se chiffre à un montant total de 1.680.057 €.

Actuellement, le montant total des dons reçus sur le compte des 2 associations est de 1.029.968 €. La distribution des dons se fera d'après les critères suivants:

1. habitation : prise en charge de 70% avec un plafond de 50.000€
2. auto/moto : prise en charge de 50% avec un plafond de 10.000€
3. cimetière : prise en charge de 70%
4. toute demande < 1.000 € intégralement prise en charge

Le total des aides qui seraient versées en un premier temps (dossiers complets et incomplets) se chiffrerait pour le moment à 915.874,97€. Il reste alors un certain montant en réserve lequel sera utilisé le moment venu pour les dossiers en attente de devis pour les travaux à faire. Le comité de suivi a aussi décidé qu'une pose d'arbres symboliques sera organisée prochainement ensemble avec les deux communes. Un courrier général à l'attention des demandeurs sera envoyé afin de communiquer les critères de répartition définis:

Phase 1 : À l'immédiat, les dossiers complets vont être clôturés et les paiements faits.

Phase 2 : Pour les dossiers incomplets, il est retenu que les deux offices sociaux contacteront les demandeurs pour les inciter à fournir les pièces manquantes. Ce délai est fixé au 15 juillet 2020. Ensuite les paiements pour les dossiers actuellement incomplets vont être faits.

Phase 3 : Un dernier délai est fixé au 8 août 2020, donc 1 an après la tornade, pour traiter les demandes incomplètes pour lesquelles les pièces manquantes n'ont pas pu être remises pour le 15 juillet. Les virements seront préparés par les communes respectives et signés par les responsables des deux associations Käerjeng hëlleft et « Fir e gudden Zweck – Gemeng Péiteng ».

Pour le comité de suivi

Frank PIRROTTE, échevin Gemeng Käerjeng
Pierre MELLINA, bourgmestre Commune de Pétange